



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

SERVICE DES ARTS MÉDIATIQUES

Subventions de voyage aux professionnels des arts médiatiques

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si vous avez encore des questions sur le programme ou le processus de demande, communiquez avec le Service des arts médiatiques aux coordonnées qui figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie F du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.

Date limite

En tout temps avant la date de départ jusqu'au 31 janvier 2017.

The program will no longer be available through GO! after 30 November. You must send in your application by mail. Activities normally funded through this program will be eligible in the New Funding Model, starting 1 April, 2017.

Les candidats qui souhaitent avoir une réponse avant de partir doivent soumettre leur demande **au moins dix semaines avant la date de leur départ**.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date de votre départ ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

Service des arts médiatiques
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

subventionsdevoyages.am@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5914

ATS : 1-866-585-5559

MAG13F 11-11



LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p>Mandat du Service des arts médiatiques</p>	<p>Créé dans le but d'assurer la vitalité et l'excellence continues des arts médiatiques, le Service des arts médiatiques offre une aide financière aux artistes professionnels, aux groupes, aux collectifs et aux organismes canadiens qui utilisent le cinéma, la vidéo, les nouveaux médias et l'audio comme modes d'expression artistique ou qui contribuent à mieux les faire connaître et apprécier des publics du Canada et de l'étranger.</p> <p>Observateur avisé des arts médiatiques au Canada, le Service cerne les enjeux et trace les axes d'intervention du Conseil des arts dans le domaine des arts médiatiques.</p> <p>Le Service des arts médiatiques soutient la recherche et le développement, la création, la présentation, la diffusion, la distribution et l'acquisition d'œuvres d'arts médiatiques dans l'ensemble du pays, en accordant la priorité à la pratique indépendante des arts médiatiques, c'est-à-dire une pratique où l'artiste conserve le plein contrôle éditorial et créatif sur son œuvre</p>
<p>Description du programme</p>	<p>Ce programme comporte deux volets : les Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques et les Subventions de voyage aux critiques et aux commissaires indépendants des arts médiatiques. Des renseignements particuliers sont exigés pour chaque volet.</p> <p>Volet 1 : Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques</p> <p>Ce volet du programme aide les artistes professionnels indépendants des arts médiatiques du Canada à se rendre à des activités importantes pour l'avancement de leur pratique artistique ou de leur carrière. Ces subventions peuvent couvrir les voyages de présentation et de perfectionnement professionnel.</p> <p>Volet 2 : Subventions de voyage aux critiques et aux commissaires indépendants des arts médiatiques</p> <p>Ce volet du programme aide les critiques et les commissaires professionnels indépendants des arts médiatiques canadiens à se rendre à l'extérieur de leur région. Ces subventions peuvent couvrir les voyages de recherche, les voyages de perfectionnement professionnel et les voyages de présentation.</p>
<p>Admissibilité du candidat</p>	<p>Veillez prendre note que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p> <p>Critères d'admissibilité généraux</p> <p>Pour présenter une demande à ce programme, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenu de résider au Canada au moment où vous présentez votre demande.</p> <p>Les candidats doivent être des artistes, des commissaires ou des critiques professionnels des arts médiatiques (nouveaux médias, audio, cinéma et vidéo) et satisfaire à la définition d'un artiste professionnel telle que l'entend le Conseil des Arts du Canada, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir reçu une formation spécialisée dans votre domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement); • être reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistiques);

**Admissibilité
du candidat
(suite)**

- vous engager à consacrer plus de temps à votre pratique artistique si votre situation financière vous le permet et
- avoir déjà présenté vos œuvres dans un contexte professionnel.

Volet 1 : Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques

Pour être admissibles à ce volet du programme, les candidats doivent également :

- avoir terminé au moins une œuvre indépendante en arts médiatiques (film, vidéo, nouveaux médias ou audio) qui a déjà été présentée dans un **contexte professionnel.**

Est considérée comme indépendante une œuvre conçue par l'artiste, qui en constitue l'élément moteur et en conserve le plein contrôle éditorial et créatif. Si l'artiste a recours à d'autres sources de financement, les organismes qui accordent une aide financière ne peuvent exiger que l'artiste cède son contrôle.

Le contexte professionnel désigne des lieux et des organismes (tant réels que virtuels) qui se consacrent principalement à la diffusion. Il peut s'agir de centres d'artistes autogérés, de centres d'exposition, de musées, de galeries d'art, de ciné-clubs, de stations de télévision, de cinémathèques, de festivals et de concours autres que ceux réservés à la production étudiante, ou encore d'autres lieux ou organismes de diffusion reconnus, où la sélection des participants est faite par des professionnels des arts médiatiques.

Le Conseil des Arts du Canada encourage les artistes à distribuer, à exposer et à diffuser leurs œuvres terminées contre rémunération.

Pour les artistes professionnels du cinéma et de la vidéo, seuls les réalisateurs peuvent soumettre une demande; les producteurs ne sont pas admissibles à ce programme. Les scénaristes sont également admissibles, à condition qu'ils aient déjà travaillé avec des artistes établis ou à mi-carrière du cinéma ou de la vidéo et qu'au moins un de leurs scénarios ait été utilisé dans une production indépendante par un artiste établi ou à mi-carrière du cinéma ou de la vidéo.

En nouveaux médias et en audio, seuls les artistes qui ont conçu l'œuvre et qui en ont conservé le plein contrôle éditorial et créatif sont admissibles. Les programmeurs, techniciens, coordonnateurs, assistants ou autres personnes-ressources ne sont pas admissibles.

Volet 2 : Subventions de voyage aux commissaires et aux critiques indépendants des arts médiatiques

Sont admissibles les commissaires ou les critiques indépendants et établis des arts médiatiques qui répondent aux critères d'admissibilité généraux de ce volet du programme.

Pour être considéré comme établi, un commissaire doit avoir conçu et présenté dans un contexte professionnel au moins trois programmes d'œuvres indépendantes des arts médiatiques réalisées par des artistes canadiens. Pour être considéré comme établi, un critique doit avoir publié au moins trois articles, documents ou textes pour une exposition portant sur des artistes indépendants des arts médiatiques du Canada et leurs œuvres.

<p>Admissibilité du candidat (suite)</p>	<p>Restrictions générales</p> <p>Les étudiants de premier cycle d'une école, d'un collège ou d'une université ne sont pas admissibles à ce programme. Les étudiants des deuxième et troisième cycles universitaires ne sont admissibles que s'ils satisfont à la définition de l'artiste professionnel établie par le Conseil des Arts du Canada et si le travail présenté n'est pas lié à leur programme d'études. Une lettre du directeur du programme auquel est inscrit le candidat pour confirmer cette information doit accompagner la demande.</p> <p>Les commissaires, les critiques et les directeurs de la programmation qui sont les employés d'un organisme (comme les festivals et les centres d'artistes autogérés) ne sont pas admissibles. Ils pourraient être admissibles et présenter une demande pour un projet de déplacement lié à la présentation d'œuvres ou pour développer de nouveaux marchés au programme de Subventions de voyage liées au développement de publics et de marchés.</p> <p>Les candidats qui ont des doutes concernant leur admissibilité ou celle de leur projet peuvent communiquer avec le Service des arts médiatiques bien avant de présenter leur demande.</p>
<p>Admissibilité du projet</p>	<p>Volet 1 : Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques</p> <p>Ce volet du programme peut couvrir les types de voyages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voyages de présentation, qui permettent aux artistes des arts médiatiques de présenter leurs œuvres indépendantes et/ou leur travail indépendant à des expositions ou à des festivals reconnus, au Canada ou à l'étranger; • Voyages de perfectionnement professionnel, qui permettent aux artistes des arts médiatiques de participer à des expositions, à des festivals, à des ateliers, à des résidences, à des symposiums, à des conférences, à des activités de mentorat ou à d'autres activités de perfectionnement professionnel. <p>Volet 2 : Subventions de voyage aux critiques et aux commissaires indépendants des arts médiatiques</p> <p>Ces subventions peuvent couvrir les types de voyages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voyages de recherche, qui permettent aux commissaires et aux critiques des arts médiatiques d'entreprendre un programme de recherche ou de visiter un atelier ou des lieux de diffusion; • Voyages de perfectionnement professionnel, qui permettent aux commissaires et aux critiques des arts médiatiques de participer à des ateliers, à des résidences, à des symposiums, à des conférences ou à d'autres activités de perfectionnement professionnel; • Voyages de présentation, qui permettent aux commissaires des arts médiatiques d'assister à la présentation d'un programme ou d'une exposition d'œuvres indépendantes d'artistes canadiens des arts médiatiques dont ils ont assuré la préparation.

Admissibilité du projet (suite)

Restrictions générales

Les candidats doivent effectuer un voyage vers une destination **au moins 500 kilomètres** de leur point de départ.

Les voyages liés à la recherche, à l'élaboration ou à la réalisation d'un projet indépendant en arts médiatiques ne sont pas admissibles à ce programme (sauf s'ils sont réalisés dans un contexte de résidence ou d'ateliers). Les candidats peuvent inclure ces coûts dans une demande aux programmes de **Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo** et de **Subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio**.

Les types de projets suivants **ne sont pas** admissibles à des subventions et ne sont pas pris en considération pour établir l'admissibilité d'un candidat :

- les déplacements en vue d'assister à une activité d'un ministère du gouvernement fédéral (y compris les ambassades canadiennes à l'étranger); la recherche de financement pour un projet;
- les projets réalisés à contrat pour un organisme gouvernemental ou une entreprise privée, ou les projets produits par l'une de ces entités;
- les projets de prospection;
- une participation à un marché du film;
- les projets liés au développement de marchés ou de publics;
- les projets industriels ou d'entreprise;
- les projets d'enseignement ou éducatifs;
- les films ou vidéos qui servent à se présenter (cartes de visite);
- les événements d'étudiants et autres événements non-professionnels;
- les projets étudiants réalisés au cours d'un programme de formation;
- les projets réalisés lors d'un concours, qui ont été présentés uniquement dans ce contexte;
- les émissions de télévision pilotes ou commerciales;
- les projets de vidéoclips;
- les projets de jeux vidéo commerciaux;
- les sites web personnels ou autres supports de promotion;
- les messages d'intérêt public;
- les œuvres conventionnelles de divertissement pour le cinéma ou la télévision, par exemple les drames policiers, les téléfilms et les bulletins de nouvelles;
- les projets dans lesquels le cinéma, la vidéo, les nouveaux médias ou l'audio sont utilisés seulement comme outils pour enregistrer ou documenter des œuvres d'art existantes;
- les réalisations qui témoignent d'une stratégie commerciale ou journalistique du cinéma, de la vidéo, des nouveaux médias ou de l'audio.

<p>Montant des subventions</p>	<p>Montant disponibles</p> <p>Les subventions sont offertes en montants fixes (500 \$, 750 \$, 1 000 \$, 1 500 \$, 2 000 \$ ou 2 500 \$). Veuillez noter que les subventions de 2 000 \$ et de 2 500 \$ sont réservées aux candidats qui se rendent à l'étranger ailleurs qu'aux États-Unis et qu'en Europe ou encore qui se rendent dans le Nord canadien ou qui en proviennent.</p> <p>Ces subventions ne peuvent pas servir à financer un voyage effectué avant la date de présentation des demandes.</p> <p>Les candidats devraient solliciter le montant qui couvrira leurs frais de déplacement, au tarif du moyen de transport le plus économique. Ils peuvent aussi demander un soutien pour leurs frais de subsistance pendant le voyage. Les demandes peuvent porter sur plus d'une destination. Les candidats ont la responsabilité de justifier le montant demandé.</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada peut financer les projets qui reçoivent des fonds d'autres organismes publics ou privés, mais non pour les mêmes dépenses.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <p>Les dépenses admissibles peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les billets pour le déplacement entre les villes (autobus, train, traversier, avion, etc.); • les coûts de déplacement en ville (autobus, métro, taxis, etc.); • les frais d'hébergement, à l'exception des résidences d'artiste, et • les indemnités journalières, à l'exception des résidences d'artiste. <p>Le Conseil des Arts du Canada se réserve le droit de réduire le montant demandé.</p> <p>Dépenses non admissibles</p> <p>Les subventions de voyage ne peuvent pas servir à financer les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le transport des œuvres d'art; • leur installation; • les matériaux; • les fournitures et l'équipement; • les frais d'inscription aux ateliers, aux conférences et aux programmes de résidence, etc. • la promotion.
<p>Soutien pour l'accès aux services</p>	<p>Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités de voyage admissibles proposées. Le Conseil des arts peut défrayer une partie des dépenses liées à l'accès aux services.</p>

<p>Soutien pour l'accès aux services (suite)</p>	<p>Dépenses admissibles</p> <p>Les dépenses admissibles peuvent comprendre, sans en exclure d'autres, les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interprétation du langage gestuel; • préposé personnel; • guide; et • location d'équipement spécialisé. <p>Dépenses non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l'achat d'un fauteuil roulant, d'un véhicule ou d'un ordinateur, ou des rénovations); • services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière; et • services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention. <p>Les demandes sont évaluées au cas par cas. Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec un agent.</p>
<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Pour ce programme, les demandes de subvention de voyage sont évaluées par un comité d'agents de programme du Service des arts médiatiques.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Les décisions du comité d'évaluation seront fondées sur le mérite relatif de votre demande, en comparaison avec toutes les autres demandes admissibles de ce concours national, et sur la disponibilité des fonds.</p> <p>Le comité fondera sa révision des demandes en fonction des critères d'évaluation énumérés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité et pertinence du voyage proposé pour l'avancement de la pratique artistique ou de la carrière du candidat. • Qualité et pertinence des activités, des festivals, des installations de formation ou des autres organismes d'accueil. • Compréhension manifeste par le candidat de la communauté, de l'activité ou du centre à visiter. • Dans le cas des voyages de présentation, mesure dans laquelle le candidat s'est engagé à trouver des occasions de présentation et de circulation de son travail et à en accroître le nombre. • Dans le cas des résidences, affinité entre les objectifs du candidat et le mandat de l'établissement et disponibilité de professionnels compétents qui pourront servir de mentors, de conseillers ou de personnes-ressources pour le candidat

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Traitement de la demande	<p>Accusé de réception</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada vous enverra un accusé de réception par la poste. Cet avis vous sera envoyé peu de temps après la réception de votre demande. Veuillez noter que l'accusé de réception indique que votre demande a bien été reçue; il ne confirme pas l'admissibilité de votre demande.</p> <p>Délai de réponse</p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste environ dix semaines après la réception de votre demande. Le Conseil des arts ne divulgue pas les résultats par téléphone ou par courriel.</p> <p>Si vous avez rempli le formulaire de demande du programme de Subventions de voyage aux professionnels des arts médiatiques par Internet, vous recevrez un courrier électronique vous avisant de vérifier le statut de votre demande pour en connaître le résultat.</p> <p>Présentation de la demande</p> <p>Il incombe aux candidats de fournir tous les renseignements et documents demandés pour confirmer leur admissibilité au programme. Le Conseil des arts du Canada fondera ses décisions sur les renseignements fournis dans la demande.</p> <p>Ne soumettez pas d'originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</p> <p>Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention : cette méthode permet de garantir que toutes les demandes sont évaluées de façon équitable.</p> <p>Format et mise en page</p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po) imprimées sur un seul côté. Utilisez une police de 12 points ou plus. N'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique ou d'agrafe. Toutefois, vous pouvez utiliser des trombones.</p> <p>L'impression en couleurs et les feuilles colorées ou de format inhabituel rendent difficile la photocopie; il est donc préférable de l'éviter.</p>
Renseignements personnels	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels accorde aux individus le droit d'accès et le droit de demander la correction des renseignements personnels les concernant. Le Conseil des arts du Canada protégera les renseignements personnels aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les données personnelles seront conservées dans une série de bases de données du Conseil des arts, tel que décrit dans Info Source, une publication du gouvernement accessible sur Internet. Tous les autres renseignements seront rendus accessibles en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.</p>

Renseignements personnels (suite)	<p>Le Conseil des arts du Canada pourrait partager l'information relative aux demandes et aux attributions avec des agents d'autres organismes de financement de l'industrie des arts et de la culture, sous pli confidentiel, pour aider à la planification et à l'évaluation du programme.</p>
Conditions rattachées à la subvention	<p>Avant de présenter une demande de subvention de voyage, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. • Vous pouvez soumettre au Conseil des arts une seule demande de subvention de voyage par année (du 1^{er} mars au 28 février). <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Versement de la subvention</p> <p>Le Conseil des arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention. La lettre d'attribution de la subvention qui vous parviendra pourrait contenir des modalités supplémentaires auxquelles vous devrez satisfaire avant de recevoir la subvention.</p> <p>Imposition des subventions</p> <p>Les subventions du Conseil des arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p> <p>Modifications au projet ou au programme de travail</p> <p>Les bénéficiaires d'une subvention qui ne peuvent pas entreprendre le voyage proposé ou dont la destination du voyage change, pour quelque raison que ce soit, doivent en aviser sans tarder le Service des arts médiatiques. À la suite de tels changements, le Conseil des arts pourrait décider de réclamer le remboursement des fonds reçus.</p> <p>Rapport final</p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p> <p>Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada</p> <p>Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p>



Subventions de voyage aux professionnels des arts médiatiques

Les renseignements que vous fournirez sur les deux premières pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT (veuillez informer le Conseil des arts de tout changement d'adresse.)				
Nom du candidat (nom légal complet) : <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M.				
Nom de famille		Premier et second prénoms	Année de naissance	
Adresse permanente :		Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :		
Rue et numéro d'appartement		Rue et numéro d'appartement		
Ville	Province ou territoire	Code postal	Ville	
Province ou territoire	Code postal	Province ou territoire	Code postal	
Téléphone (résidence)		Téléphone (bureau)	Téléphone (résidence)	
Téléphone (bureau)		Téléphone (bureau)		
Télécopieur		Courriel	Télécopieur	
Courriel		Courriel		
DÉCLARATION				
Permettez-vous au Conseil des arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi? (Seul le Conseil utilisera cette information, y compris pour des sondages.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des arts du Canada? <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais				
Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :				
<ul style="list-style-type: none">• Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.• J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait.• Je sais que je peux soumettre une seule demande de subvention de voyage par année (du 1^{er} mars au 28 février).• Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des arts n'ont pas été reçus et approuvés;• J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts du Canada.• Je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>, comme l'indiquent les lignes directrices.				
Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.				
Signature (une signature originale est requise)		Date		

SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)

Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités de voyage admissibles proposées. Veuillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services dans les lignes directrices.

Faites-vous une demande de subvention pour couvrir les dépenses relatives au soutien pour l'accès aux services?

Non Oui Montant total demandé : _____ \$

Veuillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.

1. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

Coût : _____ \$

2. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

Coût : _____ \$

3. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

Coût : _____ \$

4. **Les services et les soutiens requis** (précisez) :

Coût : _____ \$



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Subventions de voyage aux professionnels des arts médiatiques

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation chargé.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).

PARTIE A – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

PARTIE B – TYPE DE SUBVENTION DEMANDÉE ET DOMAINE DE SPÉCIALISATION

Précisez, dans l'espace ci-dessous, votre domaine de spécialisation (audio, cinéma, nouveaux médias, vidéo ou autre), votre médium ou la tradition artistique dans laquelle vous travaillez (animation, installation, documentaire, site web, etc.) :

Pour quel volet de ce programme sollicitez-vous une subvention :

Volet 1 : Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques

OU

Volet 2 : Subventions de voyage aux commissaires et aux critiques indépendants des arts médiatiques

Indiquez le montant de la subvention que vous sollicitez de ce programme :

500 \$ 750 \$ 1 000 \$ 1 500 \$ 2 000 \$ 2 500 \$

Dans l'espace ci-dessous, décrivez le voyage que vous désirez entreprendre :

Nom de l'événement : _____

Destination : _____ Dates de départ et de retour : _____

PARTIE C – DESCRIPTION DU PROJET DE VOYAGE

Sur des pages distinctes et en vos propres mots, fournissez les renseignements demandés ci-dessous en fonction des critères d'évaluation énoncés dans les lignes directrices du programme (maximum de **trois** pages). Veuillez utiliser des feuilles de papier blanc de 8½ po x 11 po imprimées d'un seul côté à l'encre noire.

Volet 1 : Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques

- Des renseignements sur les lieux (expositions, festivals, ateliers, résidences, symposiums, conférence, activités de mentorat, etc.) où le candidat doit se rendre.
- Des précisions sur les événements auxquels assistera le candidat, y compris le programme d'activités et l'itinéraire prévus.
- Une description de l'œuvre présentée ou, dans le cas d'un candidat qui participe à un groupe d'experts, un extrait ou un résumé du document qu'il présentera.
- Une explication de la pertinence du voyage proposé pour l'avancement de la pratique artistique ou de la carrière du candidat.
- Dans le cas des voyages de présentation, une explication de la façon dont le candidat prévoit utiliser ce voyage pour accroître les occasions de présentation et de circulation de son œuvre.
- Dans le cas des résidences d'artiste, une description de la pertinence de la résidence proposée pour la pratique artistique du candidat et une description des ressources disponibles pour le projet (techniciens, mentors et équipements collectifs).

OU**Volet 2 : Subventions de voyage aux critiques et aux commissaires indépendants des arts médiatiques**

- Des précisions sur les événements auxquels participera le candidat, y compris le programme d'activités et l'itinéraire prévus.
- Une description du programme de travail que le candidat entreprendra et/ou présentera ou, dans le cas d'un candidat qui participe à un groupe d'experts, un extrait ou un résumé du document qui sera présenté.
- Une explication de la pertinence du voyage proposé pour la recherche ou pour l'avancement de la pratique artistique ou de la carrière du candidat, et toute autre information utile pour justifier l'importance du voyage.

NOM DU CANDIDAT :

Subventions de voyage aux professionnels des arts médiatiques / 5

PARTIE D – INFORMATION FINANCIÈRE : BUDGET

Veillez compléter le budget sommaire ci-dessous, comprenant toutes les dépenses et toutes les sources de revenus (indiquez si elles sont confirmées ou pressenties) ainsi qu'une ventilation des dépenses couvertes, le cas échéant, par le Conseil des arts du Canada et par d'autres organismes publics ou privés.

REVENUS	Confirmé	Pressenti	Réel (pour le rapport final)
Subvention de voyage aux professionnels des arts médiatiques	 	\$	\$
Autres subventions (veuillez préciser) :			
	\$	\$	\$
	\$	\$	\$
Contribution de la part de l'événement :			
	\$	\$	\$
	\$	\$	\$
Contribution générée par le candidat :			
	\$	\$	\$
	\$	\$	\$
Total des revenus	\$	\$	\$
DÉPENSES	Coût	Coût défrayé par le Conseil	Réel (pour le rapport final)
Déplacement entre les villes (autobus, train, traversier, avion, etc.) :			
	\$	\$	\$
	\$	\$	\$
Déplacement en ville (autobus, métro, taxis, etc.) :			
	\$	\$	\$
	\$	\$	\$
Frais d'hébergement :			
	\$	\$	\$
	\$	\$	\$
Indemnités journalières :			
	\$	\$	\$
Autres dépenses (veuillez préciser) :			
	\$	\$	\$
	\$	\$	\$
Total des dépenses	\$	\$	\$

Les revenus doivent égaier les dépenses.

PARTIE E – DOCUMENTATION D'APPUI

Aucun article audiovisuel n'est requis pour cette demande.

La demande doit comprendre toute la documentation exigée ci-dessous, à défaut de quoi elle sera considérée comme incomplète et ne sera pas évaluée.

Renseignements et documentation d'appui exigés pour le volet 1 : Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques :

- Une ou plusieurs lettres de confirmation ou d'invitation de l'organisme ou des organismes d'accueil.
- Un curriculum vitae à jour décrivant la pratique artistique et les productions indépendantes en arts médiatiques du candidat (maximum de **trois** pages). Le curriculum vitae devrait démontrer clairement que le candidat satisfait aux critères d'admissibilité du présent programme et devrait comprendre :
 - des renseignements sur la formation de base reçue dans le domaine des arts médiatiques (veuillez préciser les dates de début et d'achèvement);
 - une liste des distinctions obtenues, le cas échéant;
 - une liste des œuvres indépendantes en arts médiatiques que vous avez réalisées (veuillez préciser l'année, le titre, et votre rôle);
 - pour chacune des œuvres indépendantes mentionnées, veuillez fournir le nom des événements, les dates de présentation et le nom des lieux ou des organismes professionnels.

Ce curriculum vitae constitue un résumé concis de l'expérience professionnelle du candidat et ne doit pas être présenté sous la forme de phrases complètes.

Renseignements et documentation exigés pour le volet 2 : Subventions de voyage aux commissaires et aux critiques indépendants des arts médiatiques :

- Une ou plusieurs lettres de confirmation ou d'invitation de l'organisme ou des organismes d'accueil, excepté pour les demandes de voyage de recherche;
- Un curriculum vitae à jour décrivant la pratique professionnelle et indépendante en arts médiatiques du candidat (maximum de **trois** pages). Le curriculum vitae devrait démontrer clairement que le candidat satisfait aux critères d'admissibilité du présent programme et devrait comprendre :
 - des renseignements sur la formation de base reçue dans le domaine (y compris l'année d'achèvement);
 - une liste des distinctions obtenues, le cas échéant;
 - pour les commissaires, une liste des principales présentations de leurs programmes ou expositions d'œuvres dont au moins trois programmes ou expositions d'œuvres indépendantes des arts médiatiques réalisées par des artistes canadiens. Veuillez indiquer pour chacune les artistes, les dates et les lieux professionnels.
 - pour les critiques, une bibliographie sommaire de leurs articles ou des textes publiés dont au moins trois articles, documents ou textes pour une exposition portant sur des artistes indépendants des arts médiatiques du Canada et leurs œuvres;

Ce curriculum vitae constitue un résumé concis de l'expérience professionnelle du candidat et ne doit pas être présenté sous la forme de phrases complètes.

- Une copie d'un article ou d'un texte rédigé par le candidat pour un catalogue ou un programme publié.

PARTIE F – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous d'inscrire votre nom sur tous les articles.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre indiqué ci-dessous.

- Identification du candidat
- Déclaration (une **signature originale** est requise)
- Soutien pour l'accès aux services (le cas échéant)
- Partie A – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie B – Type de subvention demandée et domaine de spécialisation

Partie C – Description du projet de voyage

Volet 1 : Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques

- Des renseignements sur les lieux
- Des précisions sur les événements auxquels assistera le candidat
- Une description de l'œuvre présentée ou un résumé du document qui sera présenté
- Une explication de la pertinence du voyage proposé pour l'avancement du candidat.
- Dans le cas des voyages de présentation, une explication de la façon dont le candidat prévoit utiliser ce voyage pour accroître les occasions de présentation et de circulation de ses œuvres.
- Dans le cas des résidences d'artiste, une description de la pertinence de la résidence proposé pour la pratique artistique du candidat et une description des ressources disponibles pour le projet.

OU

Volet 2 : Subventions de voyage aux critiques et aux commissaires indépendants des arts médiatiques

- Des précisions sur les événements auxquels participera le candidat
- Une description du programme de travail, ou un résumé du document qui sera présenté.
- Une explication de la pertinence du voyage proposé pour l'avancement du candidat, et toute autre information utile pour justifier l'importance du voyage
- Partie D – Information financière : Budget
- Partie E – Documentation d'appui
 - Une ou plusieurs lettres de confirmation ou d'invitation de l'organisme ou des organismes d'accueil, le cas échéant.
 - Un curriculum vitae à jour (maximum de **trois** pages).
 - Dans le cas des commissaires et des critiques, une copie d'un article ou d'un texte rédigé par le candidat pour un catalogue ou un programme publié

Nouveau cette année :

- Formulaire d'auto-identification volontaire (inclus avec les lignes directrices et formulaire de demande).
Nous vous invitons à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire afin que le Conseil des Arts puisse déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :**Service des arts médiatiques**

Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à helene.pollex@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des Arts du Canada**

150, rue Elgin, C.P. 1047

Ottawa ON K1P 5V8

debbie.stenson@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).**
Veuillez préciser : _____
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).
Veuillez préciser : _____
- Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Personne-ressource – STA : _____